





# PRO BTP ENCOURAGE LES JEUNES QUI ONT CHOISI LES MÉTIERS DU BTP

En choisissant la voie de la formation par alternance, vous avez aujourd'hui intégré le monde du travail et celui du BTP. L'entreprise dont vous êtes le salarié adhère à PRO BTP. C'est l'organisme qui gère la protection sociale des professionnels du BTP. Dès lors, vous pouvez déjà bénéficier de garanties en cas de coup dur (frais médicaux, arrêts de travail, accident, invalidité...) comme de l'attribution de droits pour votre retraite future. Mais nous voulons faire plus. PRO BTP a la volonté d'aider les

jeunes pour leur permettre de mener à bien leur formation dans les meilleures conditions. L'allocation pour financer votre permis de conduire contribue à vous permettre de vous déplacer facilement pour vos trajets professionnels et personnels et d'ainsi bien démarrer dans le BTP.

Ce dossier vous permet d'en faire la demande. Une fois rempli, il nous sera transmis par votre établissement avec qui nous sommes en relation.

**Il est à retourner par l'établissement à :**  
**PRO BTP**  
**Direction de l'Action Sociale Générale**  
**36 rue du Vouillé**  
**75745 PARIS CEDEX 15**

*NB : vous pouvez profiter d'autres services de PRO BTP (vacances, épargne, assurance...). Renseignez-vous auprès de la direction régionale dont vous dépendez.*



**Si vous n'êtes plus domicilié chez vos parents, complétez le tableau ci-dessous :**

## Ressources actuelles du jeune en formation

VOS RESSOURCES ACTUELLES	Précisez si le montant est : (M) mensuel, (T) trimestriel, (S) semestriel, (A) annuel.	MONTANT PERÇU PAR	
		Vous	Votre conjoint(e) ou concubin(e)
■ Salaire .....	<input type="checkbox"/>	.....€	.....€
■ Prestations de la Caisse d'allocations familiales	<input type="checkbox"/>	.....€	.....€
■ Pension alimentaire	<input type="checkbox"/>	.....€	.....€
■ Autre (bourse du conseil général) Précisez : .....	<input type="checkbox"/>	.....€	.....€
<b>TOTAL</b>	<input type="checkbox"/>	.....€	.....€

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements portés sur ma demande.

À ....., le

Signature du demandeur :



## IMPORTANT

### Pièces à joindre obligatoirement à votre demande d'aide au permis B

- Photocopie du dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) :
  - du jeune en formation et de son (de sa) conjoint(e) ou concubin(e), s'il a fait une déclaration séparée,
  - du représentant légal et de son (de sa) conjoint(e) ou concubin(e), si le jeune en formation n'est pas fiscalement indépendant.
- Photocopie du **dernier** justificatif des prestations familiales versées par la Caisse d'allocations familiales.
- Votre attestation d'emploi de salarié datée et signée par l'employeur (document "attestation d'emploi" ci-joint).
- Votre dernier bulletin de salaire.
- Le **relevé d'identité bancaire** ou de caisse d'épargne de l'apprenti **uniquement**.
- **Attention** : si vous n'êtes plus domicilié chez vos parents, nous joindre un justificatif de domicile à votre nom.

**Tout dossier incomplet sera systématiquement retourné.  
Vous ne devez pas nous adresser de pièces justificatives  
sans ce dossier.**

**Dans tous les cas, vous devez faire compléter par votre école de conduite le cadre C de la première page de ce dossier, et par votre employeur l'attestation d'emploi jointe.**

*En application de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.  
Pour l'exercer, adressez-vous à votre direction régionale.*

[www.probtp.com](http://www.probtp.com)

[www.probtp.com](http://www.probtp.com)

**PRO BTP** rassemble les moyens des caisses de retraite et de prévoyance du BTP  
**CNRBTPIG** Caisse nationale de retraite du bâtiment, des travaux publics et des industries graphiques  
**BTP-RETRAITE** Caisse de retraite du bâtiment et des travaux publics  
**BTP-PRÉVOYANCE** Institution de prévoyance du bâtiment et des travaux publics, régie par le code de la Sécurité sociale